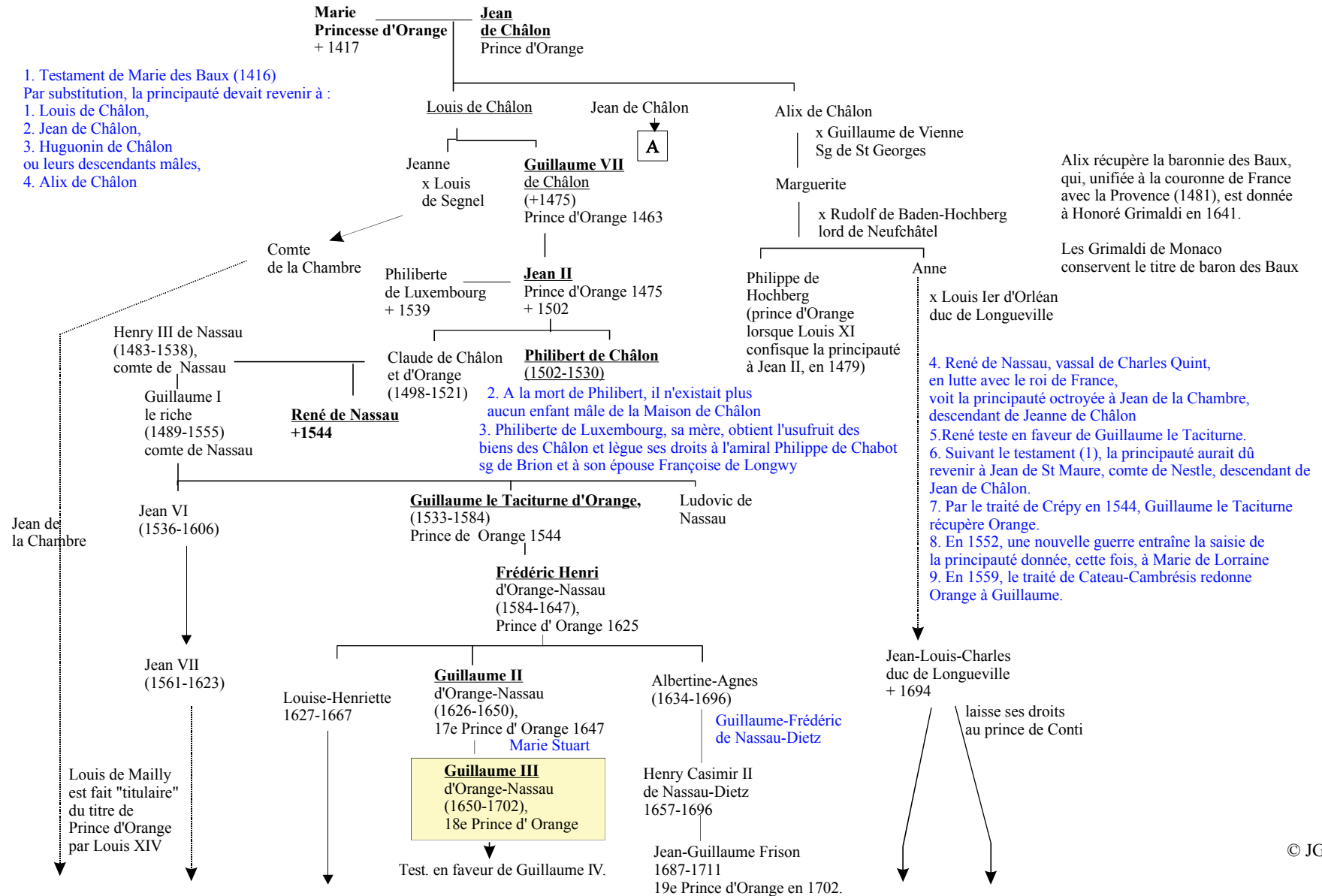


LA FIN de la PRINCIPAUTE D'ORANGE

Les prétendants à la succession de Guillaume III pour la principauté

1. Testament de Marie des Baux (1416)
Par substitution, la principauté devait revenir à :
1. Louis de Châlon,
 2. Jean de Châlon,
 3. Huguonin de Châlon ou leurs descendants mâles,
 4. Alix de Châlon



Alix récupère la baronnie des Baux, qui, unifiée à la couronne de France avec la Provence (1481), est donnée à Honoré Grimaldi en 1641.

Les Grimaldi de Monaco conservent le titre de baron des Baux

2. A la mort de Philibert, il n'existait plus aucun enfant mâle de la Maison de Châlon
3. Philiberte de Luxembourg, sa mère, obtient l'usufruit des biens des Châlon et lègue ses droits à l'amiral Philippe de Chabot sg de Brion et à son épouse Françoise de Longwy

4. René de Nassau, vassal de Charles Quint, en lutte avec le roi de France, voit la principauté octroyée à Jean de la Chambre, descendant de Jeanne de Châlon
5. René teste en faveur de Guillaume le Taciturne.
6. Suivant le testament (1), la principauté aurait dû revenir à Jean de St Maure, comte de Nestle, descendant de Jean de Châlon.
7. Par le traité de Crépy en 1544, Guillaume le Taciturne récupère Orange.
8. En 1552, une nouvelle guerre entraîne la saisie de la principauté donnée, cette fois, à Marie de Lorraine
9. En 1559, le traité de Cateau-Cambrésis redonne Orange à Guillaume.

